

DOCUMENT PUBLICITAIRE DIFFUSE

← → ↻ Non sécurisé | jccp-fr.com/fr/formation-0

LES FORMATIONS DE JCC PARTENAIRES

JCC Partenaires, organisme de formation bénéficie d'un numéro d'agrément au titre de la formation continue.
Pour toute information ou si vous souhaitez recevoir le catalogue de formation, veuillez nous contacter.

RAPPEL FORMATION CONTINUE

Principe

La formation continue est obligatoire pour les avocats inscrits au tableau des Ordres (art. 14-2 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée).

Textes de Référence

- Loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée par la loi n° 2004-130 du 11 février 2001 et notamment les articles 14-2, 17-11 et 21-1.
- Décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 modifié par le décret n° 2004-1386 du 21 décembre 2004.
- La décision à caractère normatif n° 2006-001 portant délibération sur les modalités d'application de la formation continue des avocats, version consignée n° 2005-002 adoptée par l'assemblée générale du Conseil National des Barreaux, le 15 avril 2005.

Durée

20 heures par an ou 40 heures sur 2 ans.
Les avocats inscrits au tableau en cours d'année calculent, sur la période en cours, la durée de leur obligation de formation continue au prorata de la durée d'exercice professionnel.

Validation

Chaque avocat doit déclarer au plus tard, le 31 janvier de chaque année civile écoulée auprès du Conseil de l'Ordre dont il relève les conditions dans lesquelles il a satisfait à son obligation de formation continue en joignant à sa déclaration les justificatifs utiles à la vérification du respect de cette obligation.
La formation effectuée doit être de nature juridique et avoir un lien avec l'activité professionnelle de l'avocat.

Comment remplir cette obligation :

- Par la participation à des actions de formation, à caractère juridique ou professionnel, dispensées par les Ecoles d'Avocats, par des avocats, par l'université ou des établissements universitaires
- Par l'assistance à des colloques ou des conférences à caractère juridique ayant un lien avec l'activité professionnelle des avocats
- Par la dispense d'enseignements juridiques (en lien direct avec la profession) dans un cadre universitaire ou professionnel (1 heure dispensée = 4 heures)
- Par la publication de travaux juridiques

Spécificités :

- Les avocats titulaires d'une ou plusieurs mention(s) de spécialisation ou champs de compétence doivent, à l'issue d'une période de cinq ans d'exercice professionnel, consacrer le quart de la durée de leur formation continue à ce ou ces domaines de spécialisation
- Au cours des deux premières années d'exercice professionnel, cette formation inclut 10 heures au moins portant sur la déontologie
- Au cours de cette même période (2 ans), les personnes issues par la voie de l'article 98 du décret du 27 novembre 1991 doivent consacrer la totalité de leur obligation de formation à des enseignements portant sur la déontologie et le statut professionnel

Le démembrement de propriété x Bienvenue sur le site JEAN-CLAUDE COULON x +

← → ↻ jcc.migal.fr

01.45.63.76.07 a.benshlush@jccp-fr.com

Nous contacter Mon compte Mon panier

JCC PARTENAIRES

ASSOCIATION D'AVOCATS | CONSEILS D'ENTREPRISE

ACCUEIL FORMATIONS AGENDA

Bienvenue sur le site JEAN-CLAUDE COULON PARTENAIRES

Faites votre choix parmi nos formations ci-dessous.

DÉCOUVREZ NOS FORMATIONS

Inscrivez-vous en ligne

Le démembrement de propriété: x Bienvenue sur le site JEAN-CLA: x +

jcc.migal.fr

PROCHAINES FORMATIONS

N° session : 250008A

25 SEP 2025

7 heures

56640 ARZON

Formation Avocats / Droit des Sociétés

SEMINAIRE 2025 : Un an de droit des sociétés et nouveaux horizons

800 € HT
960 € TTC

M. Thierry FAVARIO (Maître de conférences, Aix-Marseille université)

N° session : 250009A

22 et 23 OCT 2025

14 heures sur 2 jours

35000 RENNES

Formation Avocats / Droit Fiscal

Le démembrement de propriété de l'immobilier d'entreprise / Le quasi-usufruit : aspects civils et fiscaux

600 € HT
720 € TTC

Henri LEYRAT (Docteur en droit privé et notaire)

[Voir toutes les formations](#)

LE CENTRE DE FORMATION EN CHIFFRES

Le démembrement de propriété: x +

jcc.migal.fr/formation-le-demembrement-de-propriete-de-limmobilier-dentreprise-quasi-usufruit-aspects-civils-et-fiscaux/rennes-250009a

Le démembrement de propriété de l'immobilier d'entreprise / Le quasi-usufruit : aspects civils et fiscaux

Formation

250009A

22 et 23 OCT 2025

[consulter le planning](#)

14 heures sur 2 jours

35000 RENNES

600 € HT
720 € TTC

JE M'INSCRIS

[Demande de devis](#)

GROUPE :

OBJECTIF GÉNÉRAL

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Objectifs de cette formation :

Le démembrement de propriété de l'immobilier d'entreprise :

Les objectifs poursuivis par la formation sont les suivants :

- Comprendre les intérêts du démembrement de propriété appliqué à l'immobilier d'entreprise
- Appréhender les conditions d'application de l'article 13, 5 du CGI et ses conséquences fiscales
- Conseiller au mieux les chefs d'entreprise dans l'organisation de l'immobilier d'exploitation

Le quasi-usufruit : aspects civils et fiscaux

Objectifs de cette formation :

- Maîtriser le régime civil et fiscal du quasi-usufruit

Le démembrement de propriété: x +

jcc.migal.fr/formation-le-demembrement-de-propriete-de-limmobilier-dentreprise-quasi-usufruit-aspects-civils-et-fiscaux/paris-250006a

U1.45.83.76.07 a.pensiusus@jccp-r.com

Nous contacter Mon compte Mon panier

JCC PARTENAIRES
ASSOCIATION D'AVOCATS | CONSEILS D'ENTREPRISE

ACCUEIL FORMATIONS AGENDA

Le démembrement de propriété de l'immobilier d'entreprise / Le quasi-usufruit : aspects civils et fiscaux

Formation

250006A

01 AVR. 2025

consulter le planning

7 heures

75010 PARIS

OBJECTIF GÉNÉRAL

Partie I - Le démembrement de propriété de l'immobilier d'entreprise

Les objectifs poursuivis par la formation sont les suivants :

- Comprendre les intérêts du démembrement de propriété appliqué à l'immobilier d'entreprise
- Appréhender les conditions d'application de l'article 13, 5 du CGI et ses conséquences fiscales
- Conseiller au mieux les chefs d'entreprise dans l'organisation de l'immobilier d'exploitation.

Partie II - Le quasi-usufruit : aspects civils et fiscaux

- Maîtriser le régime civil et fiscal du quasi-usufruit
- D'appréhender l'utilité du recours à une convention de quasi-usufruit
- Rédiger une convention de quasi-usufruit

Le démembrement de propriété: x +

jcc.migal.fr/formation-le-demembrement-de-propriete-de-limmobilier-dentreprise-quasi-usufruit-aspects-civils-et-fiscaux/rennes-250009a

consulter le planning

14 heures sur 2 jours

35000 RENNES

600 € HT
720 € TTC

JE M'INSCRIS

Demande de devis

GROUPE :
De 1 à 30 personnes

FICHE PROGRAMME :
Téléchargez le programme détaillé de formation

TÉLÉCHARGER

Si aucune session ci-dessous ne correspond à vos attentes ou si vous désirez une formation en INTRA, vous pouvez nous faire part de votre besoin en cliquant sur le bouton ci-dessous.

Demande de devis

Le démembrement de propriété de l'immobilier d'entreprise :

Les objectifs poursuivis par la formation sont les suivants :

- Comprendre les intérêts du démembrement de propriété appliqué à l'immobilier d'entreprise
- Appréhender les conditions d'application de l'article 13, 5 du CGI et ses conséquences fiscales
- Conseiller au mieux les chefs d'entreprise dans l'organisation de l'immobilier d'exploitation

Le quasi-usufruit : aspects civils et fiscaux

Objectifs de cette formation :

- Maîtriser le régime civil et fiscal du quasi-usufruit
- D'appréhender l'utilité du recours à une convention de quasi-usufruit
- Rédiger une convention de quasi-usufruit

TYPE PUBLIC

La formation s'adresse à des avocats ayant des compétences en droit des affaires et en droit fiscal.

PRÉREQUIS

La formation s'adresse à des avocats ayant des compétences en droit des affaires et en droit fiscal.

CONTENU

1ère journée

Le démembrement de propriété de l'immobilier d'entreprise :

Questions traitées :

Partie I - Le démembrement de propriété de l'immobilier d'entreprise

Taux de Satisfaction

INTRA, vous pouvez nous faire part de votre besoin en cliquant sur le bouton ci-dessous.

Demande de devis

Taux de Satisfaction

Taux : 85 % de satisfaction sur 1 an pour 15 avis

Taux de Réussite

15 stagiaires formés sur 1 an
Il n'existe pas encore de pourcentage de réussite sur ce produit.

CONTENU

1ère journée

Le démembrement de propriété de l'immobilier d'entreprise :

Questions traitées :

- Partie I - Le démembrement de propriété de l'immobilier d'entreprise
- Partie II - Le quasi-usufruit : aspects civils et fiscaux
 - Maîtriser le régime civil et fiscal du quasi-usufruit
 - D'appréhender l'utilité du recours à une convention de quasi-usufruit
 - Rédiger une convention de quasi-usufruit
- Partie III - Le régime juridique de l'immobilier professionnel démembre

2ème journée

Le quasi-usufruit : aspects civils et fiscaux

Questions traitées :

- Partie I - La nature du quasi-usufruit
- Partie II - Le domaine du quasi-usufruit
- Partie III - Le régime civil du quasi-usufruit
- Partie IV - Le régime fiscal du quasi-usufruit
- Partie V - Les intérêts du recours à une convention de quasi-usufruit
- Partie VI - Le quasi-usufruit successif

Plan détaillé :

Le démembrement de propriété appliqué à l'immobilier d'entreprise (1 journée)

Partie I - La constitution et la fin de l'usufruit détenu par une société

- I - Les aspects de droit civil de la constitution de l'usufruit
- II - Le barème fiscal de l'usufruit
- III - L'évaluation économique de l'usufruit
- IV - La fin de l'usufruit détenu par une société

- II - Le barème fiscal de l'usufruit
- III - L'évaluation économique de l'usufruit
- IV - La fin de l'usufruit détenu par une société
- V - Les apports conjoints d'usufruit et de nue-propriété à une société
- VI - La question du démembrement ab initio des titres

Partie II - Les schémas de détention de l'immobilier d'entreprise reposant sur le démembrement de propriété

- I - La rétention de l'usufruit de l'immobilier professionnel par l'entreprise
- II - La constitution de l'usufruit de l'immobilier professionnel sur la tête de la société d'exploitation
- III - L'acquisition en démembrement de propriété de l'immobilier professionnel

Partie III - Le régime juridique de l'immobilier professionnel démembre

- I - L'immeuble professionnel détenu en démembrement de propriété
- II - Le terrain d'assiette démembre
- II - Les droits sociaux démembrés

Le quasi-usufruit : aspects civils et fiscaux (1 journée)

Partie I - La nature du quasi-usufruit

- I - Aspects théoriques
- II - L'évaluation de la créance de restitution

Partie II - Le domaine du quasi-usufruit

- I - La quasi-usufruit légal
- II - Le quasi-usufruit conventionnel

Partie III - Le régime civil du quasi-usufruit

- I - Les prérogatives du quasi-usufruitier et du nu-propriétaire
- II - Les causes d'extinction du quasi-usufruit
- III - Le paiement de la dette de restitution

Partie IV - Le régime fiscal du quasi-usufruit

- I - Les dettes de restitution dans le schéma d'application de l'article 774 bis du CGI

Le démembrement de propriété: x Le démembrement de propriété: x +

jcc.migal.fr/formation-le-demembrement-de-propriete-de-limmobilier-dentreprise-quasi-usufruit-aspects-civils-et-fiscaux/rennes-250009a

Qualification du formateur :
Henri LEYRAT
Docteur en droit privé – HDR et diplômé notaire

Suivi et évaluation :
Un court questionnaire sera soumis aux participants au début et à l'issue de la formation

 **PÉDAGOGIE**

Remise d'un support PPT de 150 diapositives

Qualification du formateur :
Henri LEYRAT
Docteur en droit privé – HDR et diplômé notaire

 **MÉTHODE D'ÉVALUATION**

Un court questionnaire est soumis aux participants au début et à l'issue de la formation

 **MODALITÉS D'ACCÈS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Accueillir les personnes handicapées en formation sans discrimination ; Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours. Art. D5211-2 et suivants du Code du Travail.

DATE DE MODIFICATION
18 09 2025

Le démembrement de propriété: x Le démembrement de propriété: x +

jcc.migal.fr/formation-le-demembrement-de-propriete-de-limmobilier-dentreprise-quasi-usufruit-aspects-civils-et-fiscaux/rennes-250009a

PROCHAINES SESSIONS

N° session : 250009A



22 et 23 OCT. 2025

[consulter le planning](#)

14 heures, soit 2 jours de fo...

35000 RENNES

Formation Avocats / Droit Fiscal

Le démembrement de propriété de l'immobilier d'entreprise / Le quasi-usufruit : aspects civils et fiscaux

600 € HT
720 € TTC

[JE M'INSCRIS](#)

[Demande de devis](#)

[Fiche programme](#)

Henri LEYRAT (Docteur en droit privé et notaire)

